



**EPTB**

Établissement Public Territorial  
de Bassin du Vidourle

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

DEC2025 n° 50 pages 50

ID : 030-253002539-20250925-DEC202550-AR



**Décision du Président N°2025/50**  
**Objet : Portant sur la signature de l'Avenant N°1 Marché 2025-08-CO Lot 2**

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°4 de ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leur avenant lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que l'EPTB Vidourle a passé un marché d'investigations géotechniques complémentaires pour le projet rive gauche. LOT 2 : Investigations complémentaires hors voies ferrées – Aimargues avec la société INFRANEO.

Vu la visite préalable pour l'implantation des sondages géotechniques sur la commune d'Aimargues et d'après le retour des DICT, il est apparu la nécessité de réaliser une détection des réseaux enterrés pour plusieurs sondages afin qu'ils soient implantés en toute sécurité.

Le présent avenant acte le rajout des détections envisagées et réalisables ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : D'autoriser la signature de cet avenant.

**Article 2** : Le Montant initial du marché était de 90 345 € H.T

Le montant de l'avenant N°1 est de 1 500 € H.T soit 1,66% d'augmentation

Le nouveau montant total du présent marché est de 91 845 € H.T

**Article 3** : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 25 SEP. 2025

Le Président,  
Pierre MARTINEZ

EPTB Vidourle  
216 chemin de Campagne  
CS 10202 – 30251 SOMMIÈRES  
T : 04.66.01.70.20  
M : eptb.vidourle@vidourle.org  
www.vidourle.org